



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 144

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Didier CHALENCON, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Secrétaire de séance : désignation
----------------	------------------------------------

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En vertu de l'article L.5211-1 du CGCT, ces dispositions sont pleinement applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Un membre du Conseil communautaire est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil communautaire du mardi 9 juin 2026.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Sandra LOMBARDY pour remplir les fonctions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 145

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Didier CHALENCON, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Adoption des procès-verbaux des 8 avril, 22 avril et 28 avril 2026
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de la Communauté d'agglomération, propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver les procès-verbaux des séances des :

- 8 avril 2026
- 22 avril 2026
- 28 avril 2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les procès-verbaux des Conseils communautaires des 8 avril 2026, 22 avril et 28 avril 2026.

Ces procès-verbaux seront consultables sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

<u>VOTE :</u>	UNANIMITÉ
----------------------	------------------

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 146

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Didier CHALENCON, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales du Conseil communautaire du 9 juin 2026
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération du 8 avril 2026 :

Décision n°110 du 17 avril 2026 service Commande Publique – Accompagnement des communes du Programme d'étude préalable (PEP) à la gestion de crise, accord-cadre n° A2025028 : attribution

Il a été décidé de passer, selon la procédure adaptée, l'accord-cadre n° A2025028 de services d'accompagnement des communes du Programme d'études préalables (PEP) au Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) à la gestion de crise, pour une durée de trois ans, avec un montant maximum total fixé à 87 000 € HT avec les entreprises suivantes :

- lot 1 offre de formation à la gestion de crise, avec un montant annuel maximum de 16 000 € HT, soit un montant maximum total fixé à 48 000 € HT : Ecole supérieure pour la résilience des Entités Economiques, sise 30 boulevard du port, 95 000 CERGY,
- lot 2 Mise en situation de gestion de crise, avec un montant annuel maximum de 13 000 € HT, soit un montant maximum total de 39 000 € HT : Artelia, sise 6 rue de Lorraine, 38 130 ECHIROLLES.

Décision n°111 du 20 avril 2026 service Juridique – Assurance – Patrimoine – Assemblées - Parcelle AI644 – convention de servitude au profit d'Enedis

Il a été décidé de signer la convention de servitude avec la société Enedis, relative à la parcelle cadastrée section AI n°0644 située sur la commune de Vals-Près le Puy, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision. Une indemnité unique et forfaitaire de 20 € sera versé par Enedis à la Communauté d'agglomération à titre de compensation.

Décision n°112 du 20 avril 2026 service Administration générale – cotisations à divers organismes pour 2026

Il a été décidé de renouveler les adhésions aux organismes ou associations listés dans le tableau ci-dessous et verser les cotisations correspondantes pour un montant total de 55 783,11 € :

COTISATIONS A DIVERS ORGANISMES 2026		
ORGANISMES	MONTANT N-1	MONTANT 2026
TRANSVERSAUX		
AFIGESE (réseau en finances, gestion, évaluation des politiques publiques)	1 060,00 €	1 100,00 €
Intercommunalités de France	9 399,94 €	9 391,80 €
ATMO Auvergne Rhône Alpes	15 073,00 €	15 243,00 €
Association des Maires de France	4 116,34 €	4 112,86 €
Association Nationale des Élus de la Montagne-ANEM	1 400,00 €	1 566,00 €
Syndicat Mixte d'aménagement de l'Ailier	5 633,36 €	7 003,45 €
Établissement Public Loire (EPL)	2 200,00 €	2 178,00 €
Association des Rivières Rhône Alpes – ARA2	350,00 €	350,00 €
CEREMA	2 000,00 €	2 000,00 €
CEPRI	1 050,00 €	1 050,00 €
Institut des Risques Majeurs (IRMa)	530,00 €	530,00 €
AMORCE	1 990,94 €	2 023,00 €
TOTAL TRANSVERSAUX	44 803,58 €	46 548,11 €
ECONOMIE		
Auvergne Rhône Alpes entreprises ARAE	500,00 €	500,00 €
Brasserie du Digital	1 800,00 €	1 800,00 €
TOTAL ECONOMIE	2 300,00 €	2 300,00 €
TOURISME		
Les plus beaux détours de France	3 800,00 €	3 900,00 €
Autour de Saint Michel d'Aiguille	200,00 €	200,00 €
Le Grand Trail de Saint-Jacques	50,00 €	50,00 €
FFC VTT	950,00 €	950,00 €
MAISON DU TOURISME	35,00 €	35,00 €
Association Marque Auvergne	1 800,00 €	1 800,00 €
TOTAL TOURISME	6 835,00 €	6 935,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	53 938,58 €	55 783,11 €

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_146-DE

Décision n°113 du 20 avril 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – convention de servitude de passage pour le réseau chaleur bois collectif sur la Chaise Dieu

Il a été décidé de signer la convention de servitude à titre gratuit avec la société BETA, relative aux parcelles cadastrées section AB n° 642, 635, 636 et 637 situées à la Chaise Dieu, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de présente décision. Les frais liés à la constitution de la servitude et à sa publication au bureau des Hypothèques sont à la charge exclusive de la société BETA.

Décision n°114 du 21 avril 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 06/02/2026

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'indemnisation d'un montant de 966,48 € HT proposée par la Compagnie d'assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 6 février 2026 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°115 du 21 avril 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 11/03/2026

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'indemnisation d'un montant de 596,28 € HT, déduction faire de la franchise contractuelle d'un montant de 600 €, proposée par la Compagnie d'assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 11 mars 2026 relatif à un bris de glace sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°116 du 21 avril 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 06/03/2026

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'indemnisation d'un montant de 3 849,37 € HT, déduction faire de la franchise contractuelle d'un montant de 600 €, proposée par la Compagnie d'assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 6 mars 2026 relatif à un bris de glace sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°117 du 23 avril 2026 service Mobilités et Déplacements – stationnement au parking Montredon – remboursement partiel

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un usager et procéder au remboursement de 90,40 € suite au dysfonctionnement de la barrière d'entrée du parking Montredon.

Décision n°118 du 27 avril 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 11/05/2026

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'indemnisation d'un montant de 2 574,13 € HT, proposée par la Compagnie d'assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 11 mai 2026 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°119 du 27 avril 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 06/02/2026

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'indemnisation d'un montant de 760,80 € HT, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 600 € proposée par la Compagnie d'assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 6 février 2026 relatif à un bris de glace sur un

véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°120 du 28 avril 2026 service Collecte et Traitement des déchets – Marché de fourniture et livraison d'Equipements de protection individuelle (EPI) Haute visibilité, de gants (lot1) et de chaussures (lot2) pour les agents du service de collecte des déchets

Il a été décidé de passer un marché pour la fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle, de gants et de chaussures pour un montant maximum de 40 000 € HT jusqu'au 15 mars 2027 :

- avec la société EXPORT IMPORT DU VELAY pour le lot 1 – équipements de protection individuelle et gants pour un montant maximum de 32 000 € HT
- avec la société PROLIANS pour le lot 2 – chaussures pour un montant maximum de 8 000 € HT

Décision n°121 du 4 mai 2026 service Administration des Services Techniques – programmiste pour la création d'un bâtiment d'archives – décision de résiliation du marché A2023_028

Il a été décidé de résilier le marché n° A2023_028 passé avec le groupement A(MO)TITUDE/DH Ingénierie/OXALIS QUI-PLUS-EST représenté par la société A(MO)TITUDE sise immeuble le Britannia, bâtiment A, 20 boulevard Eugène Deruelle, 69003 LYON Cedex 03 en application de l'article L2195-6 du Code de la commande publique, en raison de l'impossibilité de modifier le marché, conformément aux dispositions du chapitre IV dudit code. Conformément à l'article 41 du CCAG de prestations intellectuelles du 30 mars 2021, il appartient à la Communauté d'agglomération de notifier le décompte de résiliation à A(MO)TITUDE dans un délai de deux mois suivant la notification de la présente décision de résiliation.

Décision n°122 du 11 mai 2026 service Musée/Pays d'art et d'histoire – service patrimoine – acceptation de sept dons d'oeuvres et d'objets de collection pour affectation au musée Crozatier

Il a été décidé d'accepter les sept dons pour affectation au musée Crozatier, ci-dessous :

- deux médailles militaires (campagnes de Crimée et d'Italie) et un portrait photographique de Laurent Vidal,
- une eau forte de François Guignet (1860-1937) représentant Félix Thiollier,
- un appareil photographique de la marque Semflex (vers 1966),
- une estampe d'Émile Noirot (1853-1924) représentant la cathédrale du Puy,
- un dévidoir à fil pour la dentelle, du XIX^e siècle,
- un dessin d'Alexandre Desgoffe (1830-1901) représentant une vue du Puy-en-Velay,
- un lot de trois minéraux, deux améthystes et une barytine

Décision n°123 du 11 mai 2026 service Développement touristique et territoriale – convention de mise à disposition temporaire de la gare de Malaguet au profit de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD)

Il a été décidé de signer la convention entre la Communauté d'agglomération et l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs pour la mise à disposition temporaire de la gare de Malaguet. Cette convention est consentie, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 juin 2026 inclus à titre gratuit.

Décision n°124 du 12 mai 2026 service Commande Publique – Travaux d'extension du réseau de fibre optique : réalisation de prestations similaires

Il a été décidé de passer un accord cadre avec la société SOGETREL sise 523 cours du 3^{ème} millénaire – 69800 Saint-Priest pour des travaux d'extension du réseau de fibres optiques. Le montant minimum de l'accord cadre est de 5 000 € HT et le montant maximum des travaux 135 000 € HT pour une durée jusqu'au 31 décembre 2026.

Décision n°125 du 18 mai 2026 service Commande Publique – travaux de confortement d'une digue domaniale et perré à Brives-Charensac

Il a été décidé de signer un marché public de travaux d'un montant de 425 808,83 € HT pour la réparation de la digue de la Loire à Brives-Charensac. La durée du marché débute à sa date de notification et se termine au 30 juin 2027.

Décision n°126 du 18 mai 2026 service Ateliers des Arts – convention d'occupation temporaire du domaine public par la SEM du Velay

Il a été décidé de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pour une salle du Conservatoire/Ateliers des arts à titre gracieux au profit de la SEM du Velay pour la période du 19 au 22 mai 2026 à des fins exclusivement de bureaux et pour 7 salariés.

Décision n°127 du 18 mai 2026 service Musée/Pays d'Art et d'Histoire – service patrimoine, boutique du musée – convention de dépôt vente avec Apoticari

Il a été décidé de conclure une convention de dépôt-vente entre le service patrimoine et Apoticari pour la vente d'articles à la boutique service patrimoine. Le dépôt vente entrera en vigueur à compter de la signature de la présente convention par les deux parties, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Décision n°128 du 18 mai 2026 service Musée/Pays d'Art et d'Histoire – service patrimoine, boutique du musée – convention de dépôt vente avec Mme Liotier

Il a été décidé de conclure une convention de dépôt-vente entre le service patrimoine et Mme Liotier pour la vente d'articles à la boutique service patrimoine. Le dépôt vente entrera en vigueur à compter de la signature de la présente convention par les deux parties, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Décision n°129 du 18 mai 2026 service Musée/Pays d'Art et d'Histoire – service patrimoine, boutique du musée – convention de dépôt vente avec Mme Besson

Il a été décidé de conclure une convention de dépôt-vente entre le service patrimoine et Mme Besson pour la vente d'articles à la boutique service patrimoine. Le dépôt vente entrera en vigueur à compter de la signature de la présente convention par les deux parties, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Décision n°130 du 18 mai 2026 service Ateliers des Arts/CRD – convention pour l'accueil d'une formation professionnelle au conservatoire en partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2

Il a été décidé de signer une convention de partenariat avec le Centre de Formation de Musiciens Intervenants de l'Université Lumière Lyon 2. Cette formation gratuite pour les musiciens intervenants du département de la Haute-Loire se déroulera du mercredi 9 au vendredi 11 septembre 2026 à l'Atelier des Arts.

Décision n°131 du 22 mai 2026 service Mobilités et Déplacements – stationnement au parking Bertrand de Doue – remboursement

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un usager pour un montant de 25,20 € suite au dysfonctionnement de la barrière.

Décision n°132 du 22 mai 2026 service Mobilités et Déplacements – service Auto en Velay – convention de partenariat avec les communes

Il a été décidé d'approuver la convention de partenariat relative à la mise à disposition de véhicules électriques en autopartage à intervenir avec les communes de Allègre, Arsac- en-Velay, Craponne-sur-arzon, La Chaise-Dieu, Lavoûte-sur-Loire, Le Puy-en-Velay et Saint-Paulien.

Décision n°133 du 22 mai 2026 service Ateliers des Arts/CRD – classes à horaires aménagés Danse – renouvellement de la convention avec le Collège Jules Vallès

Il a été décidé de reconduire la convention relative au fonctionnement de la classe à horaires aménagés danse (CHAD) dans le respect des textes en vigueur avec le collège Jules Vallès au Puy-en-Velay, à compter du 1^{er} septembre 2026 et jusqu'au 31 août 2031.

Décision n°134 du 26 mai 2026 service Collecte et Traitement des Déchets – convention de prestation pour le lavage de gobelets réutilisables

Il a été décidé de signer une convention de prestations de service avec la structure EMMAUS43 du 1^{er} juin 2026 au 30 mai 2027 renouvelable par tacite reconduction.

Les tarifs de la prestation pour la période du 1^{er} juin au 30 décembre 2026 :

- 0,11 €/unité pour le lavage

- 20 € de transport (retrait et retour des gobelets au CTD)

Ce montant sera révisable annuellement.

Le montant annuel de la prestation est évalué à 12 000 € TTC/an.

Décision n°135 du 26 mai 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec Arachnée Productions

Il a été décidé de passer avec Arachnée Productions – 52/54 Rue de Châteaudun – 75432 Paris Cedex 9, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Hubert-Félix Thiéfaine » dont le montant s'élève à 29 000 € HT (transport inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour une représentation qui aura lieu vendredi 11 décembre 2026 à 20 h en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2026-2027.

Décision n°136 du 26 mai 2026 service Commande Publique – Musée Crozatier – restauration d'une peinture sur toile de Guy François « L'adoration des bergers » - XVIIème siècle

Il a été décidé de signer un marché public de fournitures courantes et services avec DINARDO GIUSY, restauratrice d'art indépendante, domiciliée 120 rue Victor Hugo 92300 Levallois Perret pour un montant de 21 918 € HT. La durée du contrat est de un an à compter de sa date de notification.

Décision n°137 du 26 mai 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec Pascal Legros Organisation

Il a été décidé de passer avec Pascal Legros Organisation 87 rue Taitbout 75009 Paris , un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Cochons d'Inde » dont le montant s'élève à 26 250 € HT (voyage, hébergement, repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour une représentation qui aura lieu dimanche 8 novembre 2026 à 18 h dans la grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2026-2027.

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_146-DE

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 147

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Didier SABOURAULT Juridique-Assurances-Patrimoine-Assemblées

Objet :	Règlement Intérieur du Conseil communautaire
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Vu les articles L 2121-8 à L 2121-28 et L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire du 8 avril 2026 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles :

- L. 5211-1 relatif aux dispositions générales applicables aux établissements publics de coopération intercommunale ;
- L. 5211-10 relatif au Bureau de la Communauté ;
- L. 5211-11 et suivants relatifs au Conseil communautaire ;
- L. 2121-8 relatif à l'obligation d'adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du conseil, applicable par renvoi ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération ;

Considérant que le Conseil communautaire, réuni pour la première fois le 8 avril 2026, est tenu, en vertu de l'article L. 2121-8 du CGCT applicable aux EPCI, d'adopter son règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation ;

Considérant que le projet de règlement intérieur a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires préalablement à la présente séance, conformément aux délais de convocation réglementaires ;

Considérant que ce règlement a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du conseil communautaire et de ses instances, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Le présent règlement intègre les évolutions législatives et réglementaires intervenues récemment et notamment celles de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le Règlement Intérieur ci-joint annexé.

<u>VOTE</u> :	UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
	Abstention : 2
	Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_147-DE

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 148

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Didier SABOURAULT Juridique-Assurances-Patrimoine-Assemblées

Objet :	Référent déontologue pour les élus : désignation et approbation des modalités d'exercice
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-12 à L.1111-14, R.1111-1-A et suivants ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Le référent déontologue a pour mission d'apporter aux élus communautaires tout conseil utile au respect des principes déontologiques et des obligations prévues par la charte de l'élu local.

Il exerce sa mission en toute indépendance, impartialité et confidentialité.

Le référent déontologue peut être saisi directement par tout élu communautaire :

- par courrier électronique, à l'adresse suivante : deontologueelus.agglo@lepuyenvelay.fr
- via un formulaire dédié mis à disposition par la communauté d'agglomération, ci-annexé

Les saisines sont individuelles et confidentielles.

Le référent déontologue rend un avis consultatif, écrit ou oral, dans un délai raisonnable compatible avec la nature de la demande.

Les avis rendus sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués qu'à l'élu demandeur.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- DÉSIGNE Monsieur André Frédéric DELAY, magistrat honoraire, en qualité de référent déontologue des élus, pour la durée du mandat,
- VALIDE le formulaire de saisine simplifié mis à la disposition des élus,
- FIXE le montant maximum de l'indemnité du référent déontologue à 80 € par dossier, conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 6 décembre 2022,
- APPROUVE la convention jointe fixant les modalités d'exercice des fonctions de référent déontologue des élus,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, conformément à l'article R 1111-1-B CGCT, sera portée par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_148-DE

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 149

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Commission Consultative des usagers des Services Publics Locaux (CCSPL) : désignation des représentants
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est, dans une collectivité locale de plus de 10 000 habitants, une structure permettant le suivi des services publics délégués par la Collectivité à des tiers (notamment via une délégation de service public).

Instituée par la loi du 6 février 1992 "ATR" et prévue par l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), elle est présidée, dans une Communauté d'agglomération, par son représentant légal.

La CCSPL a pour vocation, de permettre aux usagers des services publics et aux élus d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations envisagées. Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Selon l'article L1413-1 du CGCT *modifié par la loi du 17 août 2015* : les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Pour l'Agglo cela concerne l'Eau et l'Assainissement, les Transports, les crèches, le Crématorium, la Cuisine en Velay et le réseau de chaleur.

Cette commission comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante. En l'absence de précisions relatives à la composition de la Commission, il revient à la collectivité de retenir les associations concernées par les Services Publics dont la commission aura à connaître.

Par ailleurs, en fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne ou représentants d'associations dont l'audition lui paraît utile.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante notamment sur des projets de délégation de service public, des projets de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, des projets de partenariat, des projets de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

Il vous est proposé de prévoir de nouveaux représentants pour siéger au sein de la CCSPL.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la manière suivante : outre le Président de la Communauté d'agglomération, 4 élus titulaires, 4 élus suppléants, 3 représentants titulaires d'associations locales suivantes qui disposeront également de 3 représentants suppléants,
- DÉSIGNE sur ces bases, les élus suivants, comme représentants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'agglomération

Délibération n° DEL_CC2026_149 du 09/06/2026

(hors Monsieur le Président, Président de droit de cette commission) :

– Élus titulaires :

- Claire MICHEL-MAZIERE
- Frédéric GIMBERT
- Sandra LOMBARDY
- Laurent JOHANNY

– Élus suppléants :

- Michel BEGON
- Roland LONJON
- Didier DANTONY
- Mathilde MOUCHON-SICARD

- DÉSIGNE sur ces bases, les représentants suivants des associations locales pour siéger au sein de la Commission consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'agglomération :

- UFC Que Choisir
- Titulaire : Yves JOUVE
- Suppléant : Christian BELLUT

- UDAF
- Titulaire : Dominique BORDET
- Suppléante : Lucy KENDRICK

- Office de Tourisme :
- Titulaire : Valérie BELLUT
- Suppléante : Mathilde BOURGIN

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 150

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : état des travaux réalisés en 2025
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente annuellement, au Conseil Communautaire, les travaux de l'année précédente.

Le 22 septembre 2025, la CCSPL a pris acte des rapports annuels suivants :

- Cuisine en Velay,
- Établissements d'accueil du jeune enfant,
- Services Eau et Assainissement et des rapports du délégataire de la station d'épuration de la Petite Mer,
- Service Public de Distribution de Chaleur du Puy-en-Velay,
- Abattoir communautaire,
- Régie des Transports de la Communauté d'agglomération.

Il vous est proposé, de prendre acte du compte-rendu qui retrace les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de la communication du compte-rendu des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2025.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 151

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

Objet : Transports urbains, scolaires, PMR et TAD : tarification 2026/2027 : modification

Rapporteur : Philippe JOUJON

Par délibération du 17 décembre 2025, le Conseil communautaire a adopté la grille tarifaire des transports urbains, scolaires, PMR et TAD pour l'année scolaire 2026/2027.

S'agissant des transports scolaires, un découpage des trimestres avait été instauré pour mieux s'adapter au calendrier scolaire (10 mois) comme suit :

- trimestre 1 de septembre à décembre (4 mois)
- trimestre 2 de janvier à mars (3 mois)
- trimestre 3 d'avril à la fin de l'année scolaire (3 mois)

Il en a découlé la tarification suivante :

- Abonnement Primaire :

- * trimestre 1 : 56,00 € TTC
- * trimestre 2 : 42,00 € TTC
- * trimestre 3 : 42,00 € TTC

- Abonnement Jeune :

- * trimestre 1 : 92,00 € TTC
- * trimestre 2 : 69,00 € TTC
- * trimestre 3 : 69,00 € TTC

- Abonnement Accès :

- * trimestre 1 : 50,00 € TTC
- * trimestre 2 : 40,00 € TTC
- * trimestre 3 : 40,00 € TTC

Suite au changement de logiciel de gestion des abonnements scolaires et, par voie de conséquence, de prestataire bancaire, la répartition des paiements trimestriels est imposée par ce nouveau prestataire de la façon suivante :

- Abonnement Primaire :

- * trimestre 1 : 48,00 € TTC
- * trimestre 2 : 46,00 € TTC
- * trimestre 3 : 46,00 € TTC

- Abonnement Jeune :

- * trimestre 1 : 78,00 € TTC
- * trimestre 2 : 76,00 € TTC
- * trimestre 3 : 76,00 € TTC

- Abonnement Accès :

- * trimestre 1 : 44,00 € TTC
- * trimestre 2 : 43,00 € TTC
- * trimestre 3 : 43,00 € TTC

Les autres tarifs restent inchangés.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 27/05/2026

Délibération n° DEL_CC2026_151 du 09/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la nouvelle répartition tarifaire pour les abonnements de transport scolaire.
- ADOPTE la grille tarifaire, ci-dessous, à compter du 1^{er} juillet 2026, pour les transports urbains, scolaires, PMR et TAD.

* Transports urbains et ligne n°20 (abonnements glissants)

Titres	Tarifs € HT 2026/2027	Tarifs € TTC 2026/2027
Tickets		
Ticket unité	1.45	1.60
Carnet de 10 tickets	11.82	13.00
Ligne n°20 (pas de correspondance ticket TUDIP)	1.82	2.00
Abonnement Primaire (de la maternelle au CM2)		
Mensuel	12.73	14.00
Trimestriel	38.18	42.00
Annuel	100,00	110.00
Abonnement Jeune (de la 6ème à – de 21 ans*) * au-delà sur justificatif étudiant		
Mensuel	20.91	23.00
Trimestriel	62.73	69.00
Annuel	177.27	195.00
Mensuel Ourà TER + TUDIP (moins de 26 ans)	16.73	18.40
Abonnement Actif (de 21 à 62 ans)		
Mensuel	32.73	36.00
Trimestriel	98.18	108.00
Annuel	309.09	340.00
Mensuel Ourà TER + TUDIP (plus de 26 ans)	26.18	28.80
Abonnement Senior (à partir de 63 ans)		
Mensuel	17.27	19.00
Trimestriel	51.82	57.00
Annuel	157.27	173.00
Abonnement Senior + (à partir de 80 ans)		
Mensuel	8.64	9.50
Trimestriel	25.91	28.50
Annuel	78.18	86.00
Abonnement Accès (demandeur d'emploi, bénéficiaire de la CSS, AME, personne de + de 65 ans bénéficiaire de l'allocation supplémentaire)		
Mensuel	11.82	13.00
Trimestriel	35.45	39.00
Annuel	98.18	108.00

Carte Oûra

Primo délivrance	4.55	5.00
Renouvellement	4.55	5.00
Duplicata (vol, perte, détérioration)	7.27	8.00
Reconstitution si dysfonctionnement	Gratuité	Gratuité
Etui protecteur de carte	1.36	1.50
Billetterie de groupe	0.91	1.00
Accompagnateur réseau urbain	1.45	1.60
Accompagnateur Ligne n°20	1.82	2.00

Gratuité

Enfants de moins de 4 ans sur le réseau urbain. Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, gardes municipaux en service et en uniforme. Agents de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale amenés à intervenir sur le réseau. Une carte gratuite « Laissez-passer Senior » pour les personnes âgées de plus de 75 ans, titulaires d'un abonnement, pour se faire accompagner par un tiers sur le réseau. Toute personne munie d'un ticket des parkings à la barrière du Pôle intermodal durant la période de stationnement. Classes

* Transports scolaires et lignes Région (abonnements selon calendrier scolaire)

Tout abonnement souscrit auprès de la RTCA ouvre la gratuité du réseau urbain.

Titres	Tarifs € HT 2026/2027	Tarifs € TTC 2026/2027
Tickets		
Carte 10 voyages	11.82	13.00
Abonnement Primaire (de la maternelle au CM2)		
Trimestriel	(base de calcul mensuel Primaire urbain 14,00 € x 10 mois)	
T1 Sept à Déc – T2 Janv à Mars – T3 Avril à fin d'année	50,91, 38,18, 38,18	48,00 €, 46,00 €, 46,00 €
Annuel (paiement en 1 fois)	100,00	110.00
Abonnement Jeune (de la 6ème à – de 21 ans*) * au-delà sur justificatif étudiant		
Trimestriel	(base de calcul mensuel Jeune urbain 23,00 € x 10 mois)	
T1 Sept à Déc – T2 Janv à Mars – T3 Avril à fin d'année	83,64, 62,73, 62,73	78,00 €, 76,00 €, 76,00 €
Annuel (paiement en 1 fois)	177,27	195.00
Annuel (paiement en 1 fois) pour les lignes d'approches A4 ou A18 ou A8 uniquement	4,55	5.00
Abonnement Accès (demandeur d'emploi, bénéficiaire de la CSS, AME, personne de + de 65 ans bénéficiaire de l'allocation supplémentaire)		
Trimestriel	(base de calcul mensuel Accès urbain 13,00 € x 10 mois)	
T1 Sept à Déc – T2 Janv à Mars – T3 Avril à fin d'année	45,45, 36,36, 36,36	44,00 €, 43,00 €, 43,00 €
Annuel (paiement en 1 fois)	98,18	108.00
Abonnement lignes régulières Régions	Tarif selon délibération du Conseil régional	
Abonnement Scolaire Régional (ASR)		
ASR -Train	177,27	195.00
Carte Oûra		
Primo délivrance	4,55	5.00
Renouvellement	4,55	5.00
Duplicata (vol, perte, détérioration)	7,27	8.00
Reconstitution si dysfonctionnement	Gratuité	Gratuité
Etui protecteur de carte	1,36	1.50
Pénalité de retard à l'inscription après le 30 juin de chaque année (hors nouveaux arrivants)	18,18	20.00

*** PMR / TAD**

Titres	Tarifs € HT 2026/2027	Tarifs € TTC 2026/2027
PMR	2,09 l'aller 4,18 l'aller-retour	2,30 l'aller 4,60 l'aller-retour
TAD	1,64 l'aller 3,27 l'aller-retour	1,80 l'aller 3,60 l'aller-retour

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
 Le Secrétaire de séance,
 LOMBARDY Sandra,
 Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 152

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

Objet :	Service Vélo en Velay - consignes à vélos : modification de la durée de location et plafonnement des pénalités de retard
----------------	--

Rapporteur : Philippe JOUJON

Dans le cadre de sa politique de mobilité durable, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a mis en place un service de consignes pour le stationnement des vélos.

A la demande d'utilisateurs, il est apparu opportun de proposer une location à l'année à destination des résidents de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Aussi, il vous est proposé de rajouter, dans l'annexe 1 aux Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation (CGAU) du service de stationnement vélo sécurisé, dans la rubrique tarification :

- location pour un an : 40,00 € TTC.

Également, il est nécessaire de prévoir un plafonnement relatif aux pénalités de retard après 7 jours et de modifier l'article 7-9 comme suit :

7-9 - La restitution du badge, de la clef de consigne ou de la clef de casier au-delà de la date prévue entraîne l'application d'une pénalité de 10,00 € TTC par jour de retard.

Jusqu'à 7 jours de retard, cette pénalité est calculée au prorata du nombre de jours de retard.

A partir du 7ème jour de retard, la non-restitution entraîne le retrait et la conservation intégrale de la caution par le service, que l'usager procède ou non à la restitution des équipements par la suite.

Au-delà de 7 jours de retard, le montant total des pénalités est plafonné à 100,00 € TTC, que l'usager se présente ou non ultérieurement.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 27/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la modification des CGAU du service de stationnement vélo sécurisé applicable au 1er juillet 2026 jointes en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_152-DE

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 153

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

Objet : Règlement des transports scolaires : modification

Rapporteur : Philippe JOUJON

Par délibération du 17 décembre 2025, le Conseil communautaire a adopté le règlement des transports scolaires à compter de la rentrée de septembre 2026.

Pour mémoire, ce règlement s'applique spécifiquement à l'offre de transports dédiés aux usagers scolaires et s'impose à l'ensemble des usagers et aux transporteurs assurant l'offre de transports pour le compte de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Il a pour but de fixer l'ensemble des règles relatives au transport scolaire, que ce soit en matière d'élaboration de l'offre de transports, de conditions d'accès au service, de modalités de fonctionnement du service ou encore de responsabilités et obligations de chaque personne concernée par le service.

Il est nécessaire d'apporter des précisions à ce règlement pour la rentrée 2026 :

- la durée de validité de la carte OURA passe de 5 ans à 8 ans.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 27/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le règlement des transports scolaires, ci-annexé, à compter de la rentrée 2026 mentionnant l'extension de validité de la carte OURA de 5 ans à 8 ans.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 154

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

Objet :	Transports scolaires : convention de délégation de compétence à intervenir avec les communes de Beaulieu, Bonneval, Malrevers et Sembadel
----------------	---

Rapporteur : Philippe JOUJON

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire dont les transports scolaires.

Elle peut, cependant, déléguer tout ou partie de l'exécution de ses services de transports scolaires aux communes qui le souhaitent.

C'est le cas pour les communes de Beaulieu, Bonneval, Malrevers et Sembadel :

1) La convention de délégation de compétence signée avec la commune de Beaulieu pour une durée de 3 ans, à compter de la rentrée de septembre 2023, arrive à échéance en juillet 2026.

Aussi, en accord avec la commune, il vous est proposé de signer une nouvelle convention de délégation de compétence qui fixe les modalités de délégation ainsi que les conditions de rémunération de la prestation pour une durée de quatre années scolaires, de septembre 2026 à juillet 2030.

2) La convention de délégation de compétence signée avec la commune de Bonneval pour une durée de 3 ans, à compter de la rentrée de septembre 2023, arrive à échéance en juillet 2026.

Aussi, en accord avec la commune, il vous est proposé de signer une nouvelle convention de délégation de compétence qui fixe les modalités de délégation ainsi que les conditions de rémunération de la prestation pour une durée de quatre années scolaires, de septembre 2026 à juillet 2030.

3) La convention de délégation de compétence signée avec la commune de Malrevers pour une durée de 3 ans, à compter de la rentrée de septembre 2023, arrive à échéance en juillet 2026.

Aussi, en accord avec la commune, il vous est proposé de signer une nouvelle convention de délégation de compétence qui fixe les modalités de délégation ainsi que les conditions de rémunération de la prestation pour une durée de quatre années scolaires, de septembre 2026 à juillet 2030.

4) La convention de délégation de compétence signée avec la commune de Sembadel pour une durée de 3 ans, à compter de la rentrée de septembre 2023, arrive à échéance en juillet 2026.

Aussi, en accord avec la commune, il vous est proposé de signer une nouvelle convention de délégation de compétence qui fixe les modalités de délégation ainsi que les conditions de rémunération de la prestation pour une durée de quatre années scolaires, de septembre 2026 à juillet 2030.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 27/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la délégation de compétence en matière de transports scolaires au profit des communes de Beaulieu, Bonneval, Malrevers et Sembadel,
Délibération n° DEL_CC2026_154 du 09/06/2026

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de délégation de compétence à intervenir avec les communes de Beaulieu, Bonneval, Malrevers et Sembadel pour une durée de quatre ans à compter de la rentrée de septembre 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 155

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Nelly PORTAL Mobilités et Déplacements

Objet : Abonnement Scolaire Régional : avenant n°1 à la convention

Rapporteur : Philippe JOUJON

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a signé le 20 août 2020 une convention avec la SNCF Voyageurs concernant l'abonnement scolaire Régional (ASR).

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est devenue propriétaire des recettes et exploitant fiscal du service transport ferroviaire régional de voyageurs.

Il a donc été conclu le 30 juillet 2025, pour 3 ans, une convention tri partite pour poursuivre la commercialisation de l'Abonnement Scolaire Régional (ASR).

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay prend en charge financièrement l'abonnement destiné aux élèves externes et demi-pensionnaires domiciliés sur son ressort territorial et empruntant quotidiennement les services exploités par SNCF Voyageurs TER Auvergne- Rhône-Alpes pour se rendre dans leur établissement scolaire.

Pour faciliter l'application de cette convention, il est préférable d'opter pour une facturation annuelle à la place de la facturation semestrielle initialement prévue.

Le projet d'avenant n°1 figure en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 27/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et SNCF Voyageurs pour l'abonnement scolaire réglementé (ASR).

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 156

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Patricia MIALON Finances

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : demande de fonds de concours GEPU aux communes de Saint-Geney-Près-Saint-Paulien (Place de la Mairie), Vorey-sur-Arzon (Impasse Europa), Coubon (Rue du Haut), Lavoute-sur-Loire (Entrée Nord), Solignac-sur-Loire (Chassilhac)
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant les Communes de Saint-Geney-Près-Saint-Paulien, Vorey-sur-Arzon, Coubon, Lavoute-sur-Loire et Solignac-sur-Loire comme des communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216- 5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite :

- réhabiliter un réseau unitaire, place de la Mairie et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Saint-Geney-Près-Saint-Paulien pour la part eau pluviale,
- renouveler un réseau d'eau pluviale, impasse Europa et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Vorey-sur-Arzon pour la part eau pluviale,
- créer un réseau d'eau pluviale, Rue du Haut et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Coubon pour la part eau pluviale,
- renouveler un réseau d'eau pluviale, Entrée Nord et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Lavoute-sur-Loire pour la part eau pluviale,
- créer un réseau d'eau pluviale, Chassilhac et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Solignac-sur-Loire pour la part eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de chaque commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-après :

Saint-Geney-Près-Saint-Paulien, Place de la Mairie :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
12 000,00 €	-	12 000,00 €	6 000,00 €

Vorey-sur-Arzon, impasse Europa :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%

14 000,00 €	-	14 000,00 €	7 000,00 €
-------------	---	-------------	------------

Coubon, rue du Haut :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
15 000,00 €	-	15 000,00 €	7 500,00 €

Lavoute-sur-Loire, Entrée Nord :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
10 000,00 €	-	10 000,00 €	5 000,00 €

Solignac-sur-Loire, Chassilhac :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
7 000,00 €	-	7 000,00 €	3 500,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours pour chaque commune à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 26/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours aux communes de :
- Saint-Geney-Près-Saint-Paulien en vue de participer au financement de la réhabilitation d'un réseau unitaire, pour la part d'eau pluviale de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'Agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 6 000 €,
 - Vorey-sur-Arzon en vue de participer au financement du renouvellement d'un d'eau pluviale, pour la part d'eau pluviale de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'Agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 7 000 €,
 - Coubon en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eau pluviale, pour la part d'eau pluviale de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'Agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 7 500 €,
 - Lavoûte-sur-Loire en vue de participer au financement du renouvellement d'un d'eau pluviale, pour la part d'eau pluviale de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'Agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 5 000 €,
 - Solignac-sur-Loire en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eau pluviale, pour la part d'eau pluviale de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'Agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 3 500 €,
- APPROUVE les conventions relatives au versement d'un fonds de concours par les communes de Saint-Geney-Près-Saint-Paulien, Vorey-sur-Arzon, Coubon, Lavoûte-sur-Loire, Solignac-sur-Loire à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférant à ces demandes.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 157

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques

Objet :	Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier : désignation des délégués : modification de la délibération du 22 avril 2026
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Par délibération n° DEL_CC2026_071 du 22 avril 2026, le Conseil communautaire a désigné les représentants au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier suivant :

- titulaire : Madame Sandra LOMBARDY
- suppléant : Monsieur Olivier DEPALLE.

Le Syndicat a fait savoir qu'il convenait d'ajouter 2 représentants : un membre titulaire et un membre suppléant.

En effet, La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay doit être représentée par 2 titulaires et 2 suppléants pour siéger au SMAA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 26/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour siéger au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier :
 - titulaire : Sandra LOMBARDY
 - titulaire : Olivier DEPALLE
 - suppléant : Jean-Claude MOREL
 - suppléant : Jean-François GALLIEN

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_157-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 158

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques
 Affaire suivie par : Sigrid CHILE

Objet :	NATURA 2000 : rectification de la délibération DEL CC2026 070 du 22 avril 2026 relative à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay aux comités de pilotage
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Par délibération n° DEL CC2026 070 du 22 avril 2026, le Conseil communautaire a procédé à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay aux comités de pilotage – NATURA 2000.

Suite à une erreur matérielle concernant les porteurs de projets, il convient de rectifier le tableau, ci-dessous.

Par ailleurs, le comité de pilotage des sites « Carrières de Solignac », « Gorges de la Loire et affluents partie sud », « Gorges de la Loire », et « Gorges de l'Arzon » a fusionné par arrêté de la Région Auvergne Rhône-Alpes et nécessite la désignation d'un seul représentant. De la même façon le comité de pilotage des sites « Haut Val d'Allier », « Val d'Allier/Vieille Brioude/Langeac », et « Gorges de l'Allier et affluents », a également fusionné et nécessite la désignation d'un seul représentant.

Nom	Désignation	Porteurs	Gestionnaires
"Carrières de Solignac"	ZSC	Région Auvergne Rhône-Alpes	CEN Auvergne
"Gorges de la Loire et affluents partie sud"	ZSC	Région Auvergne Rhône-Alpes	CEN Auvergne
"Gorges de La Loire"	ZPS	Région Auvergne Rhône-Alpes	CEN Auvergne
"Gorges de l'Arzon"	ZSC	Région Auvergne Rhône-Alpes	CEN Auvergne
"Mont Bar"	ZSC	PNR Livradois Forez	PNR Livradois Forez
"Grotte de la Denise"	ZSC	Région Auvergne Rhône-Alpes	CEN Auvergne
"Complexe minier de la vallée de la Senouire"	ZSC	PNR Livradois Forez	PNR Livradois Forez
"Rivières à moules perlières"	ZSC	PNR Livradois Forez	PNR Livradois Forez
"Marais de Limagne"	ZSC	Région Auvergne Rhône-Alpes	CEN Auvergne
"Haut Val d'Allier"	ZPS	Région Auvergne Rhône-Alpes	Région Auvergne Rhône-Alpes
« Val d'Allier/Vieille Brioude/Langeac »		Région Auvergne Rhône-Alpes	Région Auvergne Rhône-Alpes
"Gorges de l'Allier et affluents"	ZSC	Région Auvergne Rhône-Alpes	Région Auvergne Rhône-Alpes

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Délibération n° DEL_CC2026_158 du 09/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 26/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- APPROUVE la rectification relative aux porteurs de projets et à la désignation des représentations de la Communauté d'agglomération aux comités de pilotage comme suit :

Nom	Porteurs	Représentants
"Carrières de Solignac"	Région Auvergne Rhône-Alpes	Frédéric GIMBERT
"Gorges de la Loire et affluents partie sud"	Région Auvergne Rhône-Alpes	
"Gorges de La Loire"	Région Auvergne Rhône-Alpes	
"Gorges de l'Arzon"	Région Auvergne Rhône-Alpes	
"Mont Bar"	PNR Livradois Forez	Solange FALGON
"Grotte de la Denise"	Région Auvergne Rhône-Alpes	Franck MARTEL
"Complexe minier de la vallée de la Senouire"	PNR Livradois Forez	Roland GOBET
"Rivières à moules perlières"	PNR Livradois Forez	Gérard TRIOLAIRE
"Marais de Limagne"	Région Auvergne Rhône-Alpes	Alain LIOUTAUD
"Haut Val d'Allier"	Région Auvergne Rhône-Alpes	Olivier DEPALLE
« Val d'Allier/Vieille Brioude/Langeac »	Région Auvergne Rhône-Alpes	
"Gorges de l'Allier et affluents"	Région Auvergne Rhône-Alpes	

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_158-DE

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 159

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques
Affaire suivie par : Sigrid CHILE/Jean LAPORTA

Objet :	Contrat chaleur renouvelable : approbation des aides présentées au Comité d'engagement ADEME du 25 février 2026
----------------	---

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS), s'est fixée des objectifs ambitieux de production d'énergie renouvelable : + 32 % à l'horizon 2050. Pour y contribuer, la collectivité a signé avec l'ADEME en juillet 2023 un Contrat de Chaleur Renouvelable. Ce dernier vise les projets des filières suivantes : réseau de chaleur, bois énergie, solaire thermique et géothermie.

Ce contrat, d'une durée de trois ans, permet à la Communauté d'agglomération d'animer et gérer le Fonds Chaleur de l'ADEME afin d'en faire bénéficier l'ensemble des porteurs de projets disposant d'un numéro SIREN : collectivités, entreprises, associations.... À la différence du Fonds Chaleur hors contrat, tous les projets sont potentiellement éligibles quel que soit leurs tailles.

Les objectifs prévisionnels sont les suivants : 6 198 MWh EnR, 28 installations de production EnR (bois, solaire thermique ou géothermie) et 5 installations de production EnR hors bois-énergie. Afin d'accompagner l'Agglomération dans l'animation du contrat, une aide prévisionnelle maximale de 100 000,00 € sera versée par l'ADEME. Dans ce cadre, une prestation de conseils aux porteurs de projets sera proposée par l'Agglomération.

Les critères et les montants d'aides forfaitaires correspondent au Fonds Chaleur de l'ADEME, la subvention apportée aux projets sera calculée en fonction de la production de chaleur renouvelable de l'installation et non en fonction du montant d'investissement.

Le 5ème et dernier comité d'engagement du Contrat chaleur renouvelable s'est réuni le 25 février 2026 et a décidé d'aider les quinze projets suivants :

Bénéficiaires	Projets	Investissements	Aides ADEME
Commune de Chaspuzac	Installation d'un système de géothermie dans le bâtiment mairie	92 288,00 €	35 653,18 €
Ville du Puy-en-Velay	Installation d'une chaufferie biomasse à l'école Jeanne-d'Arc	160 219,00 €	84 471,24 €
Commune de Polignac	Etude de faisabilité géothermie pour la maison communale	4 200,00 €	2 940,00 €
BETA Energie	Création d'un réseau de chaleur à La Chaise-Dieu	2 553 000,00 €	1 083 060,00 €
Ville du Puy-en-Velay	Installation d'un système de chauffage bois-énergie mutualisé pour la chaufferie mairie-bibliothèque	310 981,00 €	193 738,45 €
SASU Maisonneuve	Remplacement d'une ancienne chaudière biomasse	50 777,00 €	27 000,00 €
Entreprise Bonnamain	Installation d'une chaudière biomasse pour atelier et maison	65 200,00 €	23 010,00 €
SCI Juleo	Remplacement d'une chaudière fuel par une chaufferie granulés	33 220,00 €	9 996,00 €

Pharmacie Luquet	Installation d'une chaudière biomasse pour l'officine	41 800,00 €	18 480,00 €
SCI Luquet	Etude de faisabilité bois-énergie pour la création d'un espace bien-être	3 375,00 €	2 362,00 €
SCI Luquet	Installation d'une chaufferie bois pour la création d'un espace bien-être	44 461,00 €	13 440,00 €
Commune d'Espaly-St-Marcel	Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur communal bois-énergie	6 750,00 €	4 725,00 €
Ville du Puy-en-Velay	Etude de faisabilité géothermie pour le gymnase Massot	5 075,00 €	3 552,50 €
Ville du Puy-en-Velay	Installation d'un système de chauffage par géothermie pour le site du gymnase Massot	361 100,00 € (montant minimal estimatif)	119 500,00 € (montant minimal estimatif)
SCI Ploton Maillard	Installation d'un chauffage biomasse pour chambre d'hôtes et gîtes	33 675,97 €	15 120,00 €
Total			1 637 048,37 €

Le montant total des aides ADEME engagé et à reverser aux porteurs de projets par la Communauté d'Agglomération sur présentation des justificatifs d'achèvement conforme de ces opérations est de 1 637 048,37 €, consommant ainsi la quasi-totalité de l'enveloppe mise à disposition.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 26/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE dans le cadre de la convention de partenariat d'aides aux investissements tel que détaillé dans le projet de procès-verbal de l'ADEME ci-annexé du contrat chaleur renouvelable, les aides suivantes :
- 35 653,18 € à la commune de Chaspuzac,
- 84 471,24 € à la ville du Puy-en-Velay,
- 2 940,00 € à la commune de Polignac,
- 1 083 060,00 € à BETA Energie,
- 193 738,45 € à la ville du Puy-en-Velay,
- 27 000,00 € à la SASU Maisonneuve,
- 23 010,00 € à l'entreprise Bonnamain,
- 9 996,00 € à la SCI Juleo,
- 18 480,00 € à la pharmacie Luquet,
- 2 362,00 € à la SCI Luquet,

- 13 440,00 € à la SCI Luquet,
 - 4 725,00 € à la commune d'Espaly-St-Marcel,
 - 3 552,50 € à la ville du Puy-en-Velay,
 - 119 500 € à la ville du Puy-en-Velay (montant minimal estimatif),
 - 15 120,00 € à la SCI Ploton Maillard,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au versement de ces aides,
- INSCRIT la somme de 1 637 048,37 € au titre de l'exercice budgétaire concerné sous l'imputation prévue à cet effet.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 160

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques
Affaire suivie par : Sigrid CHILE/Lydie RODDE

Objet :	Établissement Public Loire : approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 de délégation de gestion des digues de la plateforme de Vichy
----------------	--

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est engagée, aux côtés de plusieurs EPCI du bassin ligérien, dans une convention de délégation de gestion portée par l'Établissement Public Loire relative au fonctionnement de la plateforme de proximité de Vichy dédiée à la gestion des systèmes d'endiguement.

Cette plateforme mutualisée permet d'apporter un appui technique, réglementaire et organisationnel aux collectivités gestionnaires de digues, notamment en matière de surveillance des ouvrages, d'assistance réglementaire, de gestion des documents obligatoires, de suivi des systèmes d'endiguement, d'organisation des visites techniques, ainsi que d'accompagnement en période de crise.

À la suite d'un audit organisationnel réalisé en 2024-2025 au sein de la plateforme de Vichy, il est apparu nécessaire de clarifier la répartition des missions entre l'Établissement Public Loire et les EPCI membres de la plateforme, mais également d'actualiser les modalités financières et de gouvernance de la convention existante.

À cet effet, les articles 4, 6 et 7 de la convention initiale — jointe en annexe — ont été modifiés. Par ailleurs, un article 10 relatif aux responsabilités a été ajouté et l'annexe 5 a été supprimée.

Le présent avenant a ainsi pour objet :

- de préciser les missions assurées respectivement par l'EP Loire et les collectivités ;
- d'actualiser les coûts prévisionnels de fonctionnement de la plateforme ;
- de modifier les modalités de financement et de suivi ;
- d'intégrer des dispositions relatives aux responsabilités des parties.

L'avenant précise notamment les missions réalisées par l'EP Loire en matière :

- d'appui technique et réglementaire ;
- de surveillance des systèmes d'endiguement (il n'y a plus d'astreinte pour surveillance et intervention en période de crise) ;
- d'assistance à la gestion de crise ;
- d'animation de la plateforme ;
- de coordination technique entre les collectivités membres.

Les coûts de fonctionnement de la plateforme ont été réévalués pour les années 2026 à 2028 afin de tenir compte des moyens humains, matériels et techniques mobilisés par l'EP Loire pour réaliser leurs missions.

est fixée à :

Montant € pour la CA du Puy-en-Velay	Montant en € global pour l'ensemble des EPCI	Année
15 222,86 €	208 247,00 €	2026
15 527,32 €	212 412,00 €	2027
15 837,77 €	216 659,00 €	2028

Avec une clé de répartition de 7,31 %.

La clé de répartition correspond à 30 % des charges de fonctionnement réparties à parts égales, 60 % selon le linéaire de digues, et 10 % selon la population des EPCI. Cette clé peut être amenée à évoluer en cas de retrait d'un délégant ou d'une modification de leur périmètre, dans les conditions fixées à l'article 8 de la convention.

Le nouvel article 10, intitulé « Responsabilités », ajouté à la convention initiale, précise que les délégants sont responsables des ouvrages au titre de la prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.562-8-1 du Code de l'environnement.

Les délégants ainsi que l'EP Loire sont donc responsables, en qualité de gestionnaires, dans le cadre des missions respectives qui leur sont confiées par la présente convention.

À cet effet, l'EP Loire a souscrit une assurance « Responsabilités et risques annexes », couvrant notamment les risques liés aux missions exercées sur les ouvrages pour lesquels une délégation de gestion lui a été confiée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 26/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de délégation de gestion des digues de protection contre les inondations – fonctionnement de la plateforme de Vichy (2024-2028),
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_160-DE

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 161

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Concession d'Aménagement de la Zone d'Activités de Bleu à Polignac : approbation du Compte Rendu Annuel des Comptes 2025
----------------	--

Rapporteur : Michel BEGON

La Communauté d'agglomération, par délibération du 25 septembre 2018, a désigné la Société Publique Locale (SPL) du Velay en qualité de Concessionnaire d'aménagement afin de lui confier, en application des dispositions des articles L. 300-4 et L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et des articles L.1523-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les tâches nécessaires à la réalisation d'une extension de la zone d'activités économiques de Bleu, sur la commune de Polignac.

Le programme opérationnel concerne 11,4 ha de terrains à aménager entre la zone existante et la déchetterie. Il se répartit de part et d'autre d'une voie de desserte (5,8ha à l'est et 5,6 ha à l'ouest).

Comme chaque année, le concessionnaire présente à l'autorité concédante le Compte Rendu Annuel des Comptes de cette opération. Le Conseil Communautaire est ainsi appelé à statuer sur le Compte Rendu Annuel des Comptes 2025 lié à cette concession.

Bilan 2025

L'année 2025 a été consacrée à la poursuite des études préalables, à la finalisation du Dossier d'Autorisation Environnementale Unique et au dépôt du Permis d'aménager, qui sont nécessaires pour la mise en œuvre opérationnelle de ce projet d'extension.

Les dépenses de l'année sont les frais d'études et de maîtrise d'œuvre pour un montant de 22 678 € HT notamment pour la recherche des mesures de compensation environnementale et la rémunération de l'aménageur, à hauteur de 27 134 € HT. S'ajoutent des frais divers, financiers et impôts pour un total de 561 € HT. Le total des dépenses 2025 se monte à 50 373 € HT, réparties sur les trois secteurs de la concession.

Le total des recettes perçues sur 2025 est de 20 195 € HT, qui correspond à la participation de collectivité concédante conformément à l'article 16.4 de la convention de concession, modifié par avenant n° 2 du 31 janvier 2020.

Prévisionnel 2026

L'année 2026 sera consacrée à :

L'année 2026 sera consacrée à:

- la finalisation des études de maîtrise d'œuvre, phase conception, concernant l'extension de zones d'activités Ouest et Est et de la création de la nouvelle voirie d'accès à la ZA avant démarrage des travaux en 2027, avec pour objectif consultation des entreprises au dernier trimestre 2026.
- la poursuite des études de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de compensation environnementale et engagement des premiers travaux au dernier trimestre 2026.
- la finalisation de l'instruction du dossier d'autorisation environnementale unique et instruction du dossier de compensation collective agricole auprès des services de l'Etat et consignation de l'indemnité provisionnée, qui fera l'objet d'une décision par la CDPENAF.

Le bilan financier prévisionnel prévoit pour l'année 2026

- Un total de dépenses HT de 390 646 €, décomposé en :

Délibération n° DEL_CC2026_161 du 09/06/2026

- 9 601 € d'études,
 - 116 550 € de travaux préparatoires de compensations environnementale
 - 44 888 € d'honoraires de maîtrise d'oeuvre
 - 175 285 € d'acquisitions dont 169 884 de montant de la compensation agricole,
 - 37 121 € de rémunération de la SPL,
 - 3 831 € de frais financiers,
 - 290 € d'impôts et taxes,
 - 3 080 € de frais divers.
- Un total de recettes de 131 842 € HT qui comprend ::
 - 56 107 € de participation de la Communauté d'agglomération pour le secteur voirie pour la réalisation des premiers travaux,
 - 75 000 € d'acompte de subvention DETR/REGION qui serait obtenu au cours de l'année,
 - 735 € de produits financiers.

Le solde d'exploitation prévisionnel pour l'année 2026 devrait être de – 258 804 € HT pour l'ensemble de la concession.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique Enseignement supérieur Abattoir Agriculture du 27/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes 2025 de la concession d'aménagement de la zone d'activités de Bleu,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 162

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Margaux UEBELHARD Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Règlement d'attribution "aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente" : modifications
----------------	---

Rapporteur : Corinne BRINGER

Par délibération n°24 du 27 septembre 2017, le Conseil communautaire a adopté la mise en œuvre d'un dispositif « d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente », en cofinancement avec le dispositif régional du même nom.

Ce règlement d'aide a depuis été modifié les 20 juin 2019, 20 avril 2020 et 12 décembre 2024 afin de correspondre aux évolutions régionales.

Cependant, il convient de procéder à une nouvelle mise à jour de celui-ci afin qu'il corresponde en tout point à celui de la Région, en y intégrant les spécificités propres à la Communauté d'agglomération.

Les éléments modifiés sont les suivants :

- Dans l'article 1 « Critères d'éligibilité », point a) « Bénéficiaires éligibles » : ajout de la condition suivante : une surface de point de vente inférieure ou égale à 150 m², avec possibilité de dérogation au cas par cas pour certaines activités récréatives et de loisirs (salles de sport/remise en forme, ateliers de travaux créatifs, carrousels, escape games, activités pour enfants, etc.) ;
- Dans ce même paragraphe : ajout des associations parmi les bénéficiaires éligibles, avec précision des critères d'éligibilité liés à cette forme juridique ;
- Dans l'article 1 « Critères d'éligibilité », point b) « Activités/projets éligibles » : ajout de l'activité de restauration rapide, avec examen des dossiers au cas par cas ;
- Dans l'article 1 « Critères d'éligibilité », point c) « Territoires éligibles » : ajout des zones communautaires ou communales parmi les zones inéligibles ;
- Dans l'article 1 « Critères d'éligibilité », point d) « Dépenses éligibles » : ajout des équipements de type lockers, drives, etc., comme investissements éligibles ;
- Dans l'article 3 « Modalités de dépôt et d'instruction de la demande », point a) « Modalités d'attribution de la subvention » : ajout du paragraphe suivant : « Dans le cadre d'une création ou reprise, le dossier de demande devra obligatoirement être retiré auprès des chambres consulaires (CCI ou CMA), qui accompagneront l'entreprise dans son montage et le transmettront, accompagné de leur avis, à la Communauté d'agglomération. Dans le cadre d'un projet de développement, le retrait du dossier pourra s'effectuer auprès des chambres consulaires, d'un expert-comptable ou de la collectivité ; l'accompagnement par les chambres consulaires demeurera toutefois recommandé. » ;
- Enfin, dans l'article 4 « Obligations et engagements des bénéficiaires » : ajout du paragraphe suivant : « Le bénéficiaire doit conserver la propriété de l'activité et du projet financé pendant une durée de trois ans (délai de carence). À défaut, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pourra exiger le remboursement partiel ou total des sommes versées et annuler l'aide accordée. Tout déménagement de l'entreprise hors du périmètre de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay entraînera les mêmes dispositions. »

Conformément à la loi NOTRe, les conditions de mise en œuvre de ce dispositif sont mentionnées dans la convention conclue avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, s'agissant des aides économiques.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique Enseignement supérieur
Abattoir Agriculture du 27/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les modifications apportées au règlement annexé à la présente;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations, ainsi que ceux qui en seraient la suite et la conséquence, dans la limite des enveloppes financières arrêtées annuellement.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 163

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse Lyon : désignation du représentant titulaire et de son suppléant
----------------	--

Rapporteur : Corinne BRINGER

La Communauté d'agglomération adhère, dans le cadre de ses compétences, à plusieurs associations dans les domaines de l'économie, du tourisme, des déplacements et transports, des déchets ménagers, de la politique de la ville et de son Centre à Rayonnement Départemental.

Les dispositions des articles L 2121-33 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulent : « le Conseil communautaire procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas ou conditions prévus dans les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. » Dans ce cadre, il vous est proposé de procéder à la désignation du délégué titulaire et de son suppléant pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse Lyon.

Ce syndicat a pour mission de participer au développement économique du futur axe européen Toulouse/Lyon à vocation internationale. Dans ce cadre :

- il diligente toutes les études pouvant contribuer à l'amélioration des voies de communication entre Toulouse et Lyon ou l'accélération de la programmation des investissements correspondants,
- il participe éventuellement à toutes les études menées par les maîtres d'ouvrages dans le même but,
- il organise la promotion de l'itinéraire entre Toulouse et Lyon dans le cadre d'une stratégie de communication orientée d'une part, vers les décideurs régionaux, nationaux et européens et d'autre part, vers le grand public.

La Communauté d'agglomération dispose d'un siège (un membre titulaire et un membre suppléant) au sein de ce syndicat.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE deux représentants pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse Lyon :
 - Titulaire : Rémi BARBE
 - Suppléante : Céline DEBARD.

<u>VOTE</u> :	UNANIMITÉ
----------------------	------------------

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_163-DE

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 164

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Abattoir : tarification
----------------	-------------------------

Rapporteur : Gérard GROS

Afin de prendre en compte les augmentations de prix, il convient de procéder à une révision des tarifs de l'abattoir.

Il est proposé d'appliquer une revalorisation de 2 % sur l'ensemble des éléments de la grille tarifaire, applicable à compter du 1^{er} juillet 2026.

La nouvelle grille tarifaire est jointe en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique Enseignement supérieur Abattoir Agriculture du 27/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE la révision de la grille tarifaire de l'abattoir, ci-jointe annexée, applicable au 1^{er} juillet 2026.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 165

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Marielle LAVASTRE Ateliers des Arts - CRD

Objet :	Ecole de musique associative : attribution de la subvention de fonctionnement pour l'année 2026
----------------	---

Rapporteur : Mathilde MOUCHON-SICARD

En 2025, la Communauté d'agglomération a subventionné deux écoles de musique associatives implantées sur des secteurs du territoire communautaire non desservis par le Conservatoire/Les Ateliers des arts.

Comme l'année dernière, ces écoles sollicitent une subvention de fonctionnement :

- Le Groupement Artistique et Musical (GAM) des Portes d'Auvergne à Saint-Paulien,
- La Chaise musicale à la Chaise Dieu.

Ces deux écoles sont en gestion autonome. Elles existaient avant l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération et percevaient une subvention de leur communauté de communes de rattachement.

L'octroi de la subvention à la Chaise musicale de la Chaise Dieu fera l'objet d'une décision et non d'une délibération compte tenu du montant demandé (800 €) et de la délibération prise par le Conseil communautaire le 8 avril 2026 relative aux délégations du Conseil au Président.

Le GAM de Saint-Paulien (disciplines éveil, musique, danse, théâtre, peinture, cirque, ...) comprend un nombre d'adhérents légèrement en baisse (180 contre 184 l'année précédente, 6 hors agglomération).

Son effectif est de 7 salariés, 4 intervenants et 1 bénévole (8 enseignants diplômés).

Ses tarifs annuels se situent entre 89 et 447 euros.

La subvention demandée représente 20 % de son budget.

L'association sollicite 25 000 € (17 000 € perçus en 2025).

Il est proposé d'allouer au GAM de Saint-Paulien un montant identique à celui versé en 2025 à savoir 17 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Evenementiel Culture Sports du 28/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE l'enveloppe de la subvention 2026 à allouer à l'école de musique associative le GAM de Saint Paulien pour un montant total de 17 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_165-DE

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 166

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Marielle LAVASTRE Ateliers des Arts - CRD

Objet :	Conservatoire/Ateliers des Arts : convention d'attribution de la subvention de fonctionnement du Département pour l'année scolaire 2025/2026
----------------	--

Rapporteur : Mathilde MOUCHON-SICARD

Le Département de la Haute-Loire alloue une subvention annuelle au Conservatoire/Ateliers des Arts pour son fonctionnement.

Cette subvention est basée sur des critères définis dans le schéma départemental de l'Éducation et des Enseignements artistiques 2022/2027 visant à conforter l'enseignement artistique dans les territoires et à décliner le parcours d'éducation artistique et culturel dans les établissements d'enseignements artistiques.

Les modalités financières sont les suivantes :

1/ Aide forfaitaire liée au classement de type 4 du conservatoire : 233 650 € (idem en 2024/2025).

Pour obtenir ce classement les conditions suivantes doivent être remplies :

- Éveil, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} cycle, classe préparatoire en conformité avec le schéma d'orientation pédagogique national,
- Directeur diplômé (CA certificat d'aptitude/PEA professeur d'enseignement artistique ou Master),
- 90 % d'enseignants diplômés (avec 70 % d'enseignants titulaires d'un CA/PEA et/ou DE diplôme d'État/ASEA assistant spécialisé d'enseignement artistique),
- locaux adaptés et accessibles,
- enseignements complémentaires : théâtre ou danse,
- proposition d'esthétiques musicales diverses avec des départements et des pratiques d'ensemble permettant une réelle diffusion,
- une saison professionnelle,
- centre d'examen,
- pôle ressources,
- CHAM en primaires et/ou collèges,
- mise en place annuelle de 3 ou 4 grands projets culturels de territoire avec un partenaire extérieur ou dans le cadre d'une convention EAC (Éducation Artistique et Culturelle).

2/ Aides complémentaires :

- Dumistes : 12 778 €,
- CHAM : 13 695 €,
- CHAD : 4 565 €,
- Danse : 9 125 €,
- Théâtre : 9 125 €,
- Musiques actuelles : 9 125 €.

Le montant de ces aides complémentaires est identique à l'an dernier.

La subvention pour le fonctionnement de l'Internat « Résidence à Thème » de La Chaise Dieu d'un montant de 15 000 € est supprimée mais remplacée par le remboursement sur facture des prestations pédagogiques réalisées par les enseignants du Conservatoire.

Au vu des enseignements dispensés à Craponne-sur-Arzon par le Conservatoire à Rayonnement départemental, une subvention départementale supplémentaire de 8 500 € est accordée au titre de l'année 2025-2026 (lié au forfait de type 1).

Le montant total pour l'année scolaire 2025/2026 s'élève à 300 563 € (idem 2024/2025) pour les sites du Puy-en-Velay, Vorey/Rosières, Craponne-sur-Arzon. Cette subvention sera versée sur l'exercice 2026 après signature de la convention du Schéma départemental de l'Éducation et des enseignements artistiques entre le Département de Haute-Loire et la Communauté

Délibération n° DEL_CC2026_166 du 09/06/2026

d'agglomération (jointe en annexe).

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Evenementiel Culture Sports du 28/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention sur le Schéma départemental des enseignements artistiques pour l'année scolaire 2025/2026 fixant les conditions d'attribution de la subvention départementale de 300 563 € pour l'exercice 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- INSCRIT sur le budget du Conservatoire à rayonnement départemental Les Ateliers des arts les recettes suivantes :
 - 270 793 € service 250_compte 7473_3111,
 - 21 270 € service 250_compte 7473_3112,
 - 8 500 € service 250_compte 7473_3114.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 167

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Samira AKARMOUDI Sports

Objet : Aides aux clubs sportifs : subventions 2026

Rapporteur : Xavier RIFFARD

La Communauté d'agglomération soutient les clubs sportifs communautaires dans leurs actions pour le développement de la pratique sportive contribuant à la promotion du territoire.

Dans ce cadre, elle attribue chaque année des subventions aux associations ayant déposé un dossier auprès de la Communauté d'agglomération et qui s'inscrivent dans les critères fixés par délibération du 14 février 2019.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Evenementiel Culture Sports du 28/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE une subvention aux associations sportives clubs communautaires, pour l'année 2026, pour un montant total de 32 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 168

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Samira AKARMOUDI Sports

Objet :	Manifestations sportives : subventions 2026
----------------	---

Rapporteur : Xavier RIFFARD

Certaines associations sportives ont fait part de leur souhait d'être soutenues par la Communauté d'agglomération pour l'organisation de manifestations.

Un tableau synthétique des demandes et propositions pour 2026 est joint à la présente.

Après examen des dossiers, une enveloppe globale correspondant aux champs des compétences concernées a été proposée à hauteur de 30 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Evenementiel Culture Sports du 28/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE des subventions aux associations sportives, pour l'organisation de manifestations durant l'année 2026 pour un montant total de 30 000 € et conformément à la répartition présentée dans le tableau annexé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

<u>VOTE :</u>	UNANIMITÉ
----------------------	------------------

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026